

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**du lundi 16 janvier 2023**

Réunion sur convocation adressée par mail le 19/1/2023 à l'ensemble des conseillers municipaux.

Ordre du jour :

- 1. Validation du compte-rendu de la séance du 5 décembre 2022 et de l'ordre du jour de la séance**
- 2. Achat de parcelles à la succession Chappez Bernard**
- 3. Proposition d'achat de parcelles de Mme Berthail**
- 4. Adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia)**
- 5. Devis huisseries extérieures école et appartement**
- 6. SIDEC : effacement rue sous la tour**
- 7. Questions diverses**

Présents : Isabelle TISSOT, Maxime BALLAUD, Gilbert CERUTTI, Thierry JANIER-DUBRY, Yann PATULA, Céline COLAS, Bertrand MONOT, Yann ROTA, (8)

Excusés : Cédric CHARRIERE donne pouvoir à Isabelle TISSOT et Michel CUINET qui donne pouvoir à Maxime BALLAUD (2)

Absente : Sylvie LEFEBVRE (1)

Thierry JANIER-DUBRY est élu secrétaire de séance.

La séance commence à 19h00

- 1. Validation du compte-rendu de la séance du 11 octobre 2022 et de l'ordre du jour de la séance**

Après lecture, le procès-verbal est arrêté à l'unanimité des membres présents au dernier conseil. La demande pour rajouter 2 points à l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité : vote des quarts et une décision modificative sur le budget lotissement.

- 2. Achat de parcelles à la succession Chappez Bernard**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles suivantes :

- C 522, Pré Loup, 40 ares et 10 ca
- C 485, A la Gorge, 25 ares et 70 ca
- C 560, A la corne de Brise, 9 ares et 45 ca
- AB 653, 4 place du 8 Mai 1945, 4 ca
- AB 659, Au Village, 2 ca

Soit un total de cinq parcelles d'une superficie de 75 ares et 31 ca.

- **Propose** d'acquérir l'ensemble des parcelles pour 3 001 euros (trois mille un euros)

Délibération 39328-2023-1 adoptée à l'unanimité (10 voix Pour)

3. Proposition d'achat de parcelles de Mme Berthail

Par un courrier en date du 16/12/2022, Mme Berthail proposait de nous vendre deux parcelles cadastrées C 427 et C469 pour un total de 3760 m2.

La commune ne souhaite pas donner suite à cette proposition et adressera une réponse à l'intéressée en ce sens.

4. Adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence artificielle (ARNia)

Cette adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia) ayant pour objet le développement de services numériques, et constitué entre les membres fondateurs suivants :

- Le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté
- Le Conseil Départemental de la Côte d'Or
- Le Conseil Départemental de la Nièvre
- Le Conseil Départemental de la Saône-et-Loire
- Le Conseil Départemental de l'Yonne
- L'Etat, représenté par le Préfet de la Région Bourgogne

L'Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia) est régie par :

- sa convention constitutive adoptée, dans sa dernière version, par les adhérents d'e-B&² ourgogne en AG le 27 septembre 2013 et approuvée par le Préfet de région par un arrêté publié le 20 novembre 2013 au Journal officiel,
- la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité et du droit.

Il est proposé à la commune de Meussia :

- d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public ayant pour objet de développer une plateforme de services numériques fournis aux usagers (particuliers, entreprises, associations...) par l'ensemble des organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public, dans une perspective de modernisation de l'administration et d'amélioration de l'accès aux services publics.
- de se prononcer sur la date d'effet de l'adhésion à partir du 16 janvier 2023, date de la délibération
- et de demander le service « Pack commande publique » pour l'année 2023.
- de désigner Madame TISSOT Isabelle, en tant que représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP, et Monsieur BALLAUD Maxime, en tant que membre suppléant.

Le conseil valide à l'unanimité toutes ces propositions.

Délibération 39328-2023-2 adoptée à l'unanimité (10 voix pour)

5. Devis huisseries extérieures école et appartement

Lors du dernier conseil municipal, nous avons évoqué l'augmentation de 30 % des devis proposés pour le remplacement des huisseries du bâtiment de l'école et du logement communal. Cette forte augmentation n'est pas envisageable pour nos finances.

Toutefois, la commune souhaitant faire aboutir ce projet, de nouveaux devis ont été demandés en choisissant des volets roulants blancs solaires, moins onéreux.

Le devis total pour l'ensemble des huisseries du bâtiment (24 volets et 2 portes d'entrée) s'élève à 22 260 € HT. Avec les subventions prévues, le reste à payer pour la commune devrait s'établir à hauteur de 12600 €.

Le Conseil municipal valide ce nouveau devis. (10 voix pour)

6. SIDEC : effacement rue sous la tour

Le SIDEC nous fait une proposition chiffrée pour la réalisation de travaux d'effacement des réseaux secs rue sous la Tour.

Le conseil municipal donne un accord de principe sur cet avant-projet sommaire afin de poursuivre la réflexion. Ceci n'engage en rien la commune sur la suite à donner à cette proposition et à l'avant-projet définitif.

7. Délibération du quart

Comme chaque année, le conseil valide le fait d'autoriser le maire à pouvoir mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 et ce dans la limite du quart de ce qui avait été prévu au budget 2022.

8. Décision modificative n°2 lotissement

Le Trésorier nous demande d'inscrire des sommes afin de passer les opérations de fin d'année qui correspondent à des écritures de stock.

Délibération 39328-2023-3 adoptée à l'unanimité (10 voix Pour)

9. Questions diverses

- Agent technique : quelques personnes seront reçues en entretien de recrutement
- Déneigement : il est assuré par Thierry Janier-Dubry avec Yann rota en appui
- RPI en Sapey : une réunion a eu lieu le 4 janvier avec l'inspectrice de St Claude et les maires concernés. Les effectifs sont en baisse pour la prochaine rentrée scolaire et une fermeture de classe à l'étude par l'inspection académique. Un mot d'information sera distribué aux parents.
- Consommation électricité : en diminution en 2022 suite au suivi des différents points de vigilance
- Nouvelle année 2023 : la cérémonie de voeux du Maire est organisée samedi 21 Janvier à 10h30
- Dans le cadre des délestages électriques éventuels programmés de la part d'EDF, la liste des personnes vulnérables doit être mise à jour.
- Extinction de l'éclairage public la nuit : un premier devis est présenté pour l'installation d'un équipement permettant de laisser le carrefour central allumé.

La séance est levée à 20h45.

Procès-Verbal lu et arrêté lors de la séance du conseil municipal en date du _____ et publié sur le site internet de la commune le _____

Le secrétaire de séance,

Thierry JANIER-DUBRY

Mme le Maire,

Isabelle TISSOT